

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO-EMIRATIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de TUNISO-EMIRATIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2018,
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant les états financiers de TUNISO- EMIRATIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2018,

approuve sans réserve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2018 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation	3 908 026,861
Régularisation du résultat d'exploitation	277 874,575
Sommes distribuables exercice 2018	3 630 152,286
Report à nouveau 2017	97,842
Total sommes distribuables 2018	3 630 250,128
Dividendes	3 629 853,870
Report à nouveau	396,258

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2018 à **5,505 dinars par action** et d'affecter le reliquat au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **11 avril 2019** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 11 avril 2019 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **10 avril 2019** pour faire le choix ; passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 24 avril 2018, relative à la cooptation de M. Rochdi ABDENNADHER au poste d'administrateur en remplacement de M. Lassaad DELLAGI et renouvelle son mandat pour une période de trois années qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants :

- La société Rapid Recouvrement représentée par M. Mourad MELLOULI,
- La société BTE SICAR représentée par M. Sami HEDHILI,
- La BTE représentée par M. Taoufik KHEMISSI,
- M. Hédi BAYAR,
- M. Abdelhamid Amor SASSI.

et ce, pour une période de trois années qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir des jetons de présence d'un montant net de 2500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.